

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B.C.  
V8W 3X4  
Bid Fax: (250) 363-3344

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> CO 2 SENSOR	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F1625-140147/A	<b>Date</b> 2015-01-20
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F1625-140147	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VIC-253-6647	
<b>File No. - N° de dossier</b> VIC-4-37231 (253)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-03-02</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Standard Time PST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Kellen, Reuben	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> vic253
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (250) 363-3844 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (250) 363-0395
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS 9860 W.SAANICH RD P.O.BOX 6000 SIDNEY British Columbia V8L4B2 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 3X4

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

F1625-140147/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-4-37231

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic253

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F1625-140147

Cette page est intentionnellement laissée en blanc.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>APPAREIL AUTONOME ET SUBMERSIBLE DE MESURE DE PCO2 DANS L'EAU DE MER.....</b>	<b>2</b>
<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 INTRODUCTION .....	2
1.2 SOMMAIRE.....	2
1.3 BESOIN.....	2
1.4 COMPTE RENDU .....	2
1.5 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT .....	5
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>6</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	6
6.2 BESOIN .....	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT .....	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	8
6.8 ATTESTATIONS .....	8
6.9 LOIS APPLICABLES .....	8
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	9
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	9
<b>ANNEXE A .....</b>	<b>10</b>
BESOIN.....	10
<b>ANNEXE B .....</b>	<b>12</b>
BASE DE PAIEMENT.....	12
<b>ANNEXE C.....</b>	<b>13</b>

## **Appareil autonome et submersible de mesure de pCO2 dans l'eau de mer**

### **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

#### **1.1 Introduction**

La demande de soumissions contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;   |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir;   |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.   |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la feuille de soumission financière, et les critères d'évaluation technique.

#### **1.2 Sommaire**

1. L'énoncé des besoins est la suivante:
  - a.) de fournir et de livrer un (1) appareil autonome et submersible de mesure de pCO2 dans l'eau de mer en conformité avec les spécifications techniques décrits dans l'Énoncé des besoins à l'annexe A..
2. Durée du contrat  
Livraison avant le 31 Mars, 2015

#### **1.3 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Besoin" à l'annexe "A".

#### **1.4 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.5 Accords commerciaux

Le besoin est soumis aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.4 Lois applicables

---

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Annexe C – Critères techniques obligatoires

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix - soumission

### **4.2 Méthode de sélection**

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie

tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Besoin" à l'annexe A.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F1625-140147/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F1625-140147

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VIC-4-37231

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VIC253  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

Conditions générales supplémentaires [4003](#) (2010-08-16), Logiciels sous licence

### 6.4 Durée du contrat

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars, 2015.

#### 6.4.2 Shipping Instructions - Delivered Duty Paid

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat:  
Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à Sidney, C-B.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Reuben Kellen  
Titre : Contracting Officer (Co-op)Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Victoria  
Adresse : 1230 Government Street

Téléphone : 250-363-3844  
Télécopieur : 250-363-3960  
Courriel : [Reuben.Kellen@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Reuben.Kellen@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Dans l'impossibilité de joindre l'autorité contractante susmentionnée, prière de communiquer à l'adresse PAC.VICCA@TPSGC-PWGSC.GC.CA.

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Chargé de technique

Le chargé de technique pour le contrat est fourni lors de l'attribution du contrat:

Le chargé de technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

#### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéros de téléphone de la personne responsable de la production:

Nom: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F1625-140147/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F1625-140147

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VIC-4-37231

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VIC253  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Nom et numéros de téléphone de la personne responsable de la livraison:

Nom: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix fermé selon l'Annexe B, Base de paiement pour un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.7.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) 2008-05-12 Paiement unique

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F1625-140147/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F1625-140147

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VIC-4-37231

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VIC253  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4003](#) 2010-08-16 Logiciels sous licence;
- c) les conditions générales [2010A](#) 2014-11-27, Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ ;

## 6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement  
G1005C (2008-05-12) Assurance

## ANNEXE A

### BESOIN

# *Appareil autonome et submersible de mesure de pCO<sub>2</sub> dans l'eau de mer*

## PORTÉE

### **Identification**

Appareil autonome et submersible de mesure de pCO<sub>2</sub> dans l'eau de mer.

### **Exigences**

Le département de Pêches et Océans Canada – division des sciences de la mer – a besoin d'un (1) appareil autonome et submersible de mesure de pCO<sub>2</sub> dans l'eau de mer.

La livraison doit comprendre tout le matériel, les logiciels, [et la documentation](#) ~~et la formation~~ [nécessaires](#).

### **Contexte**

Le département de Pêches et Océans Canada collecte de façon courante des mesures de la pression partielle du CO<sub>2</sub> (pCO<sub>2</sub>) dans certaines sections de l'océan. Le projet pour lequel cet appareil doit être conçu comprend les mesures du changement dans les échanges de gaz entre l'atmosphère et la mer durant les périodes de formation ou de fonte de la glace de mer; les changements de pCO<sub>2</sub> dans l'eau de mer directement affectés par la saumure résiduaire et par l'augmentation de la salinité sont particulièrement visés (période de formation de la glace de mer). Les mêmes mesures seront aussi visées durant la période opposée (quand la glace de mer fond et l'eau de surface devient plus douce). La bonne obtention de ces données dépend très fortement de la prise de mesures rapide de la pression partielle du dioxyde de carbone dans l'eau de mer où la salinité change rapidement, ainsi que de la stabilité à long terme de l'instrument qui est utilisé pour prendre ces mesures.

## EXIGENCES TECHNIQUES

### Généralités

La version précise des documents suivants fait partie du présent énoncé dans la mesure indiquée dans ce dernier. En cas de divergence entre les documents référencés dans le présent énoncé et son contenu, l'énoncé a préséance.

### Spécifications

- A Le fournisseur doit pourvoir un système complet, autonome et submersible, capable de mesurer la  $p\text{CO}_2$  dans l'eau de mer, incluant tout l'équipement et les logiciels nécessaires. Le système doit pouvoir subir un déploiement de longue durée dans l'eau de mer froide et à toutes profondeurs de l'océan. Le système doit comporter des temps de saturation et de réponse rapides, ainsi qu'une grande précision et exactitude.

Les exigences détaillées de design et de performance de l'appareil sont les suivantes :

1. Doit avoir un temps de réponse rapide de 1.5 minute (90 secondes) ou plus rapide (moins de 90 secondes)
2. Doit avoir une fréquence d'échantillonnage de 1 mesure par seconde, ou 1 Hz.
3. Doit pouvoir détecter toutes les concentrations/pressions partielles de  $\text{CO}_2$  entre 200 et 1000  $\mu\text{atm}$ .
4. Doit résoudre une exactitude de 1  $\mu\text{atm}$  avec une précision de 1%
5. Doit pouvoir prendre des mesures (avec la même exactitude et précision mentionnées ci-dessus) à des températures sous zéro (i.e.  $-2.0^\circ\text{C}$ )
6. Doit fonctionner lorsque submergé tout au fond de l'océan (6000 m de profondeur ou plus)
7. Doit avoir une protection antisalissure pour assurer la stabilité durant des déploiements à long terme
  - La stabilité est définie par une dérive lente (dérive de moins de 10  $\mu\text{atm}$  durant un déploiement d'un an)
8. Doit pouvoir être opéré soit à partir de batteries ou à l'aide d'un câble et doit posséder un système interne de stockage de données.
9. Doit être livré avant le 31 mars 2015.

- B Le fournisseur doit pourvoir la documentation complète décrivant l'équipement et les logiciels pour le système de mesure submersible de  $p\text{CO}_2$  telle que :

1. Manuel d'équipement décrivant toutes les composantes physiques.
2. Liste des pièces incluant la liste des fournisseurs.
3. Manuel d'opération et/ou de formation.
4. Manuel et guide d'utilisation des logiciels.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F1625-140147/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F1625-140147

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VIC-4-37231

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VIC253  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE B**  
**BASE DE PAIEMENT**

**Instructions du soumissionnaire**

Le proposant doit fournir les prix associés à sa soumission conformément au tableau ci-dessous, qu'il doit aussi inclure dans sa soumission financière. Les soumissions seront évaluées en prenant le total de les prix unitaires proposés ci-dessous.

Le prix des options de garantie ne sera pas évaluée.

Art.	Description	Prix (dollars canadiens)
1.	Un (1) Appareil autonome et submersible de mesure de pCO2 dans l'eau de mer ainsi que tous les éléments et manuels connexes, conformément à l'Annexe A, Besoins, et à la proposition de l'offrant datée du _____.	_____ \$
2.	La livraison droits acquittés selon les Incoterms 2000 – l'Institut des sciences de la mer à Sidney, CB.	_____ \$
<b>Prix évalué (dollars canadiens)</b>		_____ \$
<b>Option : Garantie prolongée (s'il est disponible)</b>		
	Deux ans	_____ \$
	Trois ans	_____ \$
	Quatre ans	_____ \$
	Cinq ans	_____ \$
	Six ans	_____ \$

*La TPS est en sus.*

**LIVRAISON PROPOSÉE (ARC) :** \_\_\_\_\_

**ANNEXE C**  
**CRITÈRES OBLIGATOIRES D'ÉVALUATION**

Le document suivant énonce les exigences minimales du gouvernement du Canada concernant **l'appareil autonome et submersible de mesure de pCO<sub>2</sub> dans l'eau de mer.**

Le soumissionnaire doit produire un document de preuve ou de vérification des critères techniques obligatoires énumérés au moyen de documents à l'appui, par exemple, des brochures techniques, des certificats de compétence et des lettres d'authenticité d'associations industrielles, selon le cas.

Item	Exigences obligatoires minimales requises de l'appareil	Réussite/ Échec	N° de page de réf. de la soumission	Commentaires
1.	Temps de réponse <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de réponse/saturation acceptable est de 1.5 min (90 secondes) ou moins (plus rapide)</li> </ul>			
2.	Opérations de collecte de données <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de brancher physiquement l'interface électronique pour la mise en tension et la collecte de données.</li> <li>• Capacité de stockage interne des données pour déploiement sans câble (collecte de données autonome)</li> <li>• Doit pouvoir être opéré par batteries (les batteries n'ont pas besoin d'être incluses dans la soumission).</li> </ul>			
3.	Précision et exactitude <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit résoudre une exactitude de 1 µatm avec une précision de 1%.</li> </ul>			
4.	Taux d'échantillonnage <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1Hz (1 mesure par seconde) ou plus rapide.</li> </ul>			
5.	Plage de mesure de la pCO <sub>2</sub> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 – 1000 µatm</li> </ul>			
6.	Plage de température d'opération <ul style="list-style-type: none"> <li>• -2 à 20 Celsius</li> <li>• Aucune perte de précision ni d'exactitude dans la plage de température ci-haut</li> </ul>			
7.	Profondeur d'opération <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6000 m ou plus profond</li> </ul>			
8.	Protection antisalissure – stabilité à long terme: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne doit subir qu'une faible dérive durant un déploiement d'une année</li> <li>• Une faible dérive est définie à moins de 10 µatm durant un déploiement d'un an</li> </ul>			
9.	Autre critère <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réétalonnage en usine après la 1<sup>re</sup> année</li> </ul>			